

TUNISO EMIRATIE SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	44,325,764	49,454,133
Obligations et valeurs assimilées		42,130,022	46,715,578
Titres OPCVM		2,195,742	2,738,555
Placements monétaires et disponibilités		11,178,006	12,690,467
Placements monétaires	5	9,914,816	10,968,909
Disponibilités		1,263,190	1,721,558
Créances d'exploitation	6	5,372	4,785
Autres actifs	7	-	7,364
TOTAL ACTIF		55,509,142	62,156,749
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	62,515	68,518
Autres créditeurs divers	9	41,585	39,011
TOTAL PASSIF		104,100	107,529
ACTIF NET			
Capital	14	53,258,150	59,814,893
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		132	152
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,146,760	2,234,175
ACTIF NET		55,405,042	62,049,220
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55,509,142	62,156,749

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	Année 2,013	Année 2,012
Revenus du portefeuille-titres	10 <u>2,084,913</u>	<u>2,130,508</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1,985,374	2,005,672
Revenus des titres OPCVM	99,539	124,836
Revenus des placements monétaires	11 <u>514,341</u>	<u>511,532</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	<u>2,599,254</u>	<u>2,642,040</u>
Charges de gestion des placements	12 (235,876)	(257,351)
REVENU NET DES PLACEMENTS	<u>2,363,378</u>	<u>2,384,689</u>
Autres charges	13 (128,648)	(136,905)
Autres produits	20,090	39,149
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>2,254,820</u>	<u>2,286,933</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(108,060)	(52,758)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	<u>2,146,760</u>	<u>2,234,175</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	108,060	52,758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37,361	4,979
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(6,020)	14,998
Frais de négociation	(118)	(767)
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>2,286,043</u>	<u>2,306,143</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2,286,043</u>	<u>2,306,143</u>
Résultat d'exploitation	2,254,820	2,286,933
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37,361	4,979
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6,020)	14,998
Frais de négociation	(118)	(767)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(2,138,034)</u>	<u>(2,437,862)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(6,792,187)</u>	<u>1,311,126</u>
Souscriptions		
- Capital	27,331,024	36,959,899
- Régularisation des sommes non distribuables	6,021	(692)
- Régularisation des sommes distribuables	933,897	1,192,464
Rachats		
- Capital	(33,922,962)	(35,688,727)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2,049)	1,735
- Régularisation des sommes distribuables	(1,138,118)	(1,153,553)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(6,644,178)</u>	<u>1,179,407</u>
ACTIF NET		
En début de période	62,049,220	60,869,813
En fin de période	55,405,042	62,049,220
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	601,394	588,609
En fin de période	535,117	601,394
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103.538</u>	<u>103.176</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3.95%</u>	<u>3.62%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Note 1 : Présentation de la société

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 44.325.764 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		41,095,829	42,130,022	76.04%
Obligations		31,157,455	31,860,533	57.50%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	140,000	146,223	0.26%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	600,000	618,503	1.12%
Emprunt AIL 2012/1 (taux fixe)	11,000	880,000	906,732	1.64%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,125,000	1,155,482	2.09%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,029,225	1.86%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	510,126	0.92%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	508,998	0.92%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	600,000	606,766	1.10%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	600,000	607,037	1.10%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	200,000	200,045	0.36%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	400,000	406,674	0.73%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	400,000	406,954	0.73%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5,000	400,000	400,101	0.72%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1,000	80,000	82,318	0.15%
Emprunt ATL 2013/1 (taux fixe)	5,000	500,000	503,708	0.91%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2,000	200,000	201,483	0.36%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	350,000	362,627	0.65%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	799,900	829,300	1.50%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	425,000	441,838	0.80%

BTK2012-1_7A	20,000	1,714,300	1,725,426	3.11%
BTK2012-1_7A	5,000	428,575	431,356	0.78%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	100,000	102,069	0.18%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	200,000	202,585	0.37%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	520,000	540,165	0.97%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	1,200,000	1,221,403	2.20%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	120,000	124,629	0.22%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	180,000	186,788	0.34%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	400,000	414,571	0.75%
CIL2012-1_5A	1,000	80,000	82,914	0.15%
CIL 2013-1_5A (taux fixe)	5,000	500,000	501,995	0.91%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,125,000	1,175,807	2.12%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	350,000	361,709	0.65%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	399,950	413,145	0.75%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	60,000	60,872	0.11%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	140,000	146,761	0.26%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	100,000	104,345	0.19%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	120,000	123,747	0.22%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	200,000	204,808	0.37%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10,000	400,000	402,170	0.73%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3 (taux fixe)	5,000	400,000	417,284	0.75%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	200,000	202,560	0.37%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,099,800	1,112,018	2.01%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,099,800	1,112,264	2.01%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	559,930	568,339	1.03%
Emprunt Sté Meublatex 2008	10,000	600,000	608,948	1.10%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,400,000	2,451,698	4.43%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	10,000	900,000	915,907	1.65%
Emprunt UIB 2011/2 (taux fixe)	20,000	1,714,200	1,788,682	3.23%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	846,000	846,103	1.53%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	150,000	150,813	0.27%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	1,700,000	1,723,105	3.11%
Emprunt B.T.E 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,511,407	2.73%
Bons du trésor assimilables		9,739,940	9,983,324	18.02%
BTA 02/2020	300	289,050	296,627	0.54%
BTA 02/2020	200	192,500	197,555	0.36%
BTA 03/2019	500	514,000	525,842	0.95%
BTA 03/2019	500	500,000	517,841	0.93%
BTA 08/2022	500	500,000	508,715	0.92%
BTA 08/2022	500	501,250	509,611	0.92%
BTA 08/2022	500	485,000	497,318	0.90%
BTA 08/2022	500	483,750	496,368	0.90%
BTA 08/2022	500	480,000	493,519	0.89%
BTA 08/2022	500	476,250	490,391	0.89%
BTA 08/2022	700	665,000	683,043	1.23%
BTA 08/2022	300	284,700	292,483	0.53%
BTA 08/2022	500	475,750	488,661	0.88%
BTA 08/2022	1,000	951,000	977,570	1.76%

BTA 08/2022	500	475,000	487,653	0.88%
BTA 08/2022	500	475,750	488,041	0.88%
BTA 08/2022	300	285,450	292,493	0.53%
BTA 08/2022	200	190,200	194,908	0.35%
BTA 07/2017	300	297,810	306,885	0.55%
BTA 07/2017	700	709,730	721,803	1.30%
BTA 07/2017	500	507,750	515,997	0.93%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	198,434	286,165	0.52%
BTZC 10/2016	368	198,434	286,165	0.52%
Titres OPCVM	-	2,194,066	2,195,742	3.96%
Actions des SICAV		2,194,066	2,195,742	3.96%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11,255	1,149,370	1,155,652	2.09%
SANADETT SICAV	3,123	340,009	337,959	0.61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,744	704,687	702,131	1.27%
TOTAL		43,289,895	44,325,764	80.00%
Pourcentage par rapport à l'actif				79.85%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	48,383,716	1,071,254	(837)	49,454,133	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	1,200,000			1,200,000	
Bon du trésor assimilables	481,550			481,550	
Titres OPCVM	69,903			69,903	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(6,218,015)			(6,218,015)	-
Bon du trésor assimilables					
Titres OPCVM	(627,259)			(627,259)	(6,020)
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Titres OPCVM			14,544	14,544	
Bon du trésor assimilables			22,817	22,817	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(71,909)		(71,909)	
Soldes au 31 décembre 2013	43,289,895	999,345	36,524	44,325,764	(6,020)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 9.914.816 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	2,467,110	2,485,533	4.49%
BT CIL du 19/11/2013 (pour 90 jours au taux de 6,80%)	1,479,941	1,489,525	2.69%
BT TL du 31/10/2013 (pour 90 jours au taux de 6,52%)	987,169	996,008	1.80%
Comptes à terme	7,400,000	7,429,283	13.41%
Placement au 29/01/2014 (au taux de 6,50%)	700,000	706,183	1.27%
Placement au 08/03/2014 (au taux de 6,75%)	700,000	705,592	1.27%
Placement au 16/02/2014 (au taux de 6,50%)	800,000	805,015	1.45%
Placement au 06/03/2014 (au taux de 6,50%)	800,000	802,963	1.45%
Placement au 13/12/2014 (au taux de 6,50%)	2,200,000	2,205,955	3.98%
Placement au 27/04/2014 (au taux de 7%)	700,000	701,504	1.27%
Placement au 22/04/2014 (au taux de 7%)	1,500,000	1,502,071	2.71%
Total	9,867,110	9,914,816	17.90%
Pourcentage par rapport à l'Actif			17.86%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 5.372 contre D : 4.785 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	3,051	3,343
Retenues à la source / B.T.A	2,321	1,442
Total	<u>5,372</u>	<u>4,785</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique présente un solde nul au 31/12/2013 contre D : 7.364 au 31/12/2012 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Logiciel	44,800	44,800
<u>Valeur brute</u>	<u>44,800</u>	<u>44,800</u>
Amortissements	(44,800)	(37,436)
<u>Valeur nette</u>	<u>-</u>	<u>7,364</u>

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 62.515 contre D : 68.518 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération dépositaire	5,001	5,014
Rémunération distributeur	57,514	63,504
Total	<u>62,515</u>	<u>68,518</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 41.585 contre D : 39.011 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13,059	11,976
Redevances du CMF	5,118	5,364
Rémunération du PDG	1,820	6,711
Rémunération du personnel	1,418	2,042
Loyer	1,751	1,755
Etat, taxes et versements assimilés	1,551	439
Publications et frais divers	2,698	3,643
Jetons de présence à payer	11,250	6,189
Dividendes à payer	3,622	2,724
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(2,467)	(2,473)
Autres	1,765	641
Total	<u>41,585</u>	<u>39,011</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 2.084.913 contre D : 2.130.508 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1,528,551	1,567,707
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	456,823	437,965
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	99,539	124,836
TOTAL	2,084,913	2,130,508

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 514.341 contre D : 511.532 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	Année 2013	Année 2012
Intérêts des billets de trésorerie	233,735	311,738
Intérêts des comptes à terme	197,641	117,465
Intérêts des dépôts à vue	-	3,137
Intérêts des certificats de dépôt	82,965	79,192
TOTAL	514,341	511,532

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 235.876 contre D : 257.351 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération dépositaire	4,987	5,014
Rémunération distributeur	230,889	252,337
Total	<u>235,876</u>	<u>257,351</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 128.648 contre D : 136.905 au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	14,109	13,019
Redevances du CMF	57,721	63,083
Rémunération du PDG	12,353	12,387
Rémunération du personnel	6,495	2,043
Etat, taxes et versements assimilés	5,241	7,340
Loyers	1,497	1,504
Publications et frais divers	700	3,702
Jetons de présence	16,311	11,222
Dotation aux amortissements des immobilisations	7,365	14,974
Maintenance logiciel BFI	6,727	6,757
Autres	129	874
Total	<u>128,648</u>	<u>136,905</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	59,814,893
Nombre de titres	601,394
Nombre d'actionnaires	358

Souscriptions réalisées

Montant	27,331,024
Nombre de titres émis	274,793
Nombre d'actionnaires nouveaux	66

Rachats effectués

Montant	(33,922,962)
Nombre de titres rachetés	(341,070)
Nombre d'actionnaires sortants	(68)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	37,361
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(6,020)
Régularisation des sommes non distribuables	3,972
Frais de négociation	(118)

Capital au 31-12-2013

Montant	53,258,150
Nombre de titres	535,117
Nombre d'actionnaires	356

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4.857	4.393	4.787	5.163	2.646
Charges de gestion des placements	(0.441)	(0.428)	(0.441)	(0.391)	(0.008)
Revenus net des placements	<u>4.417</u>	<u>3.965</u>	<u>4.346</u>	<u>4.773</u>	<u>2.637</u>
Autres charges	(0.240)	(0.228)	(0.206)	(0.196)	(0.210)
Autres produits	0.038	0.065	0.103	-	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>4.214</u>	<u>3.803</u>	<u>4.242</u>	<u>4.590</u>	<u>2.427</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.202)	(0.088)	(0.257)	(0.280)	0.997
Sommes distribuables de l'exercice	<u>4.012</u>	<u>3.715</u>	<u>3.984</u>	<u>4.309</u>	<u>3.424</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0.070	0.008	0.001	-0.031	0.002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0.011)	0.025	(0.142)	(0.088)	1.053
Frais de négociation	(0.000)	(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.000)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>0.058</u>	<u>0.032</u>	<u>(0.141)</u>	<u>(0.119)</u>	<u>1.055</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4.272</u>	<u>3.835</u>	<u>4.101</u>	<u>4.471</u>	<u>3.482</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0.058</u>	<u>0.032</u>	<u>(0.141)</u>	<u>(0.119)</u>	<u>1.055</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0.007	0.002	0.052	(0.009)	0.292
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0.066</u>	<u>0.034</u>	<u>(0.088)</u>	<u>(0.127)</u>	<u>1.347</u>
Distribution de dividendes	<u>3.715</u>	<u>3.986</u>	<u>4.309</u>	<u>3.425</u>	<u>4.804</u>
Valeur liquidative	103.538	103.176	103.413	103.826	103.069

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.43%	0.41%	0.43%	0.38%	0.01%
Autres charges / actif net moyen	0.23%	0.22%	0.20%	0.19%	0.20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.88%	3.60%	3.85%	4.17%	3.32%

Note 15 : Autres informations

15.2 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

15.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.509.142, un actif net de D : 55.405.042 et un bénéfice de D : 2.286.043, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Mai 2013, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2013 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 12.353.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL